



**2016 DEVE 36** Dénomination Denise Vernay attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville, située 7, place André Honorat (6e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il a été demandé qu'un hommage soit rendu à la résistante française Denise Vernay en attribuant son nom à un espace vert parisien. L'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville (6<sup>ème</sup>) beau jardin en longueur, d'une superficie de 11 154 m<sup>2</sup> a été choisie pour cet hommage.

La Commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 8 octobre 2015, a donné un avis favorable à cette proposition de dénomination.

Denise Vernay est née le 21 juin 1924 à Paris et est décédée le 5 mars 2013. Son père, André Jacob est architecte, et sa mère Yvonne Steinmetz femme au foyer. Au début de la seconde guerre mondiale, sa famille quitte Paris pour Nice. La fratrie compte bientôt quatre enfants, Madeleine, Denise, Jean et Simone, qui épousera plus tard Antoine Veil.

La famille, le lycée, le scoutisme laïc sont les trois pôles de la vie familiale. En octobre 1940, Denise entre au Lycée en « mathématiques élémentaires ». La famille Jacob prend le nom de Jacquier. La presse est censurée, Denise a 16 ans et écoute la BBC. Avec une camarade, elles inscrivent au tableau noir les nouvelles diffusées par la radio anglaise et diffusent des tracts.

A l'automne 1942, les rafles d'étrangers juifs s'aggravent. Denise se présente à l'Union générale des Israélites de France (UGIF) à Nice. L'objectif est de cacher, au sein de familles d'accueil, des enfants, et souvent leurs parents, réfugiés de tous pays bloqués à Nice par la mer.

Juillet 1943, les rafles s'intensifient. Denise qui se trouve alors dans un camp d'éclaireuses décide de passer dans la clandestinité afin d'entrer dans la résistance. Patriotisme et civisme sont les motivations majeures de son engagement. Elle intègre le mouvement « Franc-Tireur » qui fait partie des Mouvements unis de Résistance avec « Combat » et « Libération ». Sous le nom de code de « Miarka », elle est agent de liaison à Lyon d'octobre 1943 à mai 1944.

Le 18 mars 1944, elle rend visite à sa famille à Nice pour les 21 ans de sa sœur Madeleine. C'est la dernière réunion de la famille. Ses parents, son frère et ses deux sœurs sont arrêtés dix jours plus tard.

Après le débarquement du 6 juin 1944, elle quitte la région lyonnaise pour Annecy comme agent de liaison de l'Armée secrète. Une semaine plus tard, Denise est volontaire pour récupérer deux postes émetteurs et de l'argent qui ont été parachutés en Saône-et-Loire, pour le compte du maquis des Glières. La jeune femme fait le trajet vers Cluny (Saône-et-Loire) à bicyclette, soit 240 kilomètres, récupère le matériel et l'argent et regagne Caluire, près de Lyon en taxi.

Le lendemain, dans un autre taxi, elle part remettre son chargement à Aix les Bains mais est arrêtée à mi-chemin à un barrage de la « Feldgendarmerie ». Remise à la Gestapo de Lyon, elle subit le supplice de la baignoire. Elle a tout juste 20 ans. Elle est déportée à Ravensbrück le 26 juillet 1944, où elle se lie d'amitié avec Germaine Tillion.

Denise continue à faire de la résistance au sein du camp. Afin de ne pas faire partie des « Kommandos » qui travaillent pour les efforts de guerre des nazis, elle s'arrange pour être de celles qui transportent des briquettes de charbon. Quand elle le peut, elle remplace ses camarades trop épuisées pour la corvée des lourds bidons du soi-disant café du matin.

Pour survivre, la résistance intellectuelle est précieuse. Denise confectionne un « livre » de poésie à partir de toile de jute, d'aiguilles et de bouts de laine. Certains poèmes sont créés au camp par des camarades, d'autres sont ceux qu'elle se remémore ou encore des textes de chansons.

Le 2 mars 1945, elle est transférée à « Mauthausen » et est libérée par la Croix-Rouge le 22 avril 1945. Quand Denise revient, seules ses sœurs rentrent de déportation. Ses parents et son frère Jean ne reviendront jamais.

Commandeur de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 avec palmes et de la médaille de la Résistance avec rosette, Denise Vernay a, toute sa vie, agi sans relâche pour perpétuer la mémoire des déportés et celle de la résistance à toutes les formes d'oppression. Elle a notamment œuvré au sein de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, où elle fut un témoin inlassable et rigoureux de cette période.

Compte tenu de la date du décès de Denise Vernay, il vous est proposé de déroger à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, qui ne permet de donner le nom d'une personne à une voie publique parisienne qu'au minimum cinq ans après sa disparition.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2015 DEVE 36** Dénomination Denise Vernay attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville, située 7, place André Honnorat (6e)

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Allée Denise Vernay » à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville (6<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission et par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission.

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Allée Denise Vernay » est attribuée à l'allée Est de l'esplanade Gaston Monnerville, située 7, place André Honnorat (6<sup>e</sup>).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

